



Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

GROUPIMO

Place	Paris	Date	29/06/2007
N° Avis	PAR_20070629_8092_ALT	Marché	Alternext

ADMISSION DES ACTIONS SUR ALTERNEXT

Conformément au Chapitre 1 (paragraphe 1.4) et au Chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 1 000 000 actions existantes composant le capital de la société Groupimo
- d'un nombre maximum de 276 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse
- d'un nombre maximum de 30 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réservée aux Salariés.

Calendrier de l'Offre:

Introduction et première cotation : 13 juillet 2007

Début des négociations sur NSC : 19 juillet 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'émetteur (www.groupimo.com), sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr).
- Publication de la notice légale au BALO, le 6 juillet 2007.

L'Autorité des marchés financier a apposé sur le prospectus le visa n° 07-227 en date du 29 juin 2007.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre de 300 525 actions, avant exercice de la clause d'extension, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert, dont 240 000 actions nouvelles et 60 525 actions anciennes.

Clause d'extension : En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions d'un nombre de 36 000 actions nouvelles supplémentaires.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu.

- Fourchette de prix indicative : **15,54 EUR - 18,06 EUR**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le placement est principalement destiné aux investisseurs institutionnels

Période de souscription : du 29 juin au 12 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 270 472 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
Intermédiaire financier : Avenir Finance

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription : du 29 juin au 12 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 30 053 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera compris entre 10% et 20% du nombre total d'actions offertes, après exercice de la Clause d'extension.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 12 juillet 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 13 juillet 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 13 juillet 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe.

Résultat de l'OPO:

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 13 juillet 2007 précisant également les conditions de négociation du 19 juillet 2007.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 13 juillet 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Société Générale (Code Affilié 542) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 18 juillet 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 17 juillet 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 13 juillet 2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 13 juillet 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;

- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	1 euro
Jouissance:	1er janvier 2007
Forme des titres:	Bearer or registered
Listing Sponsor et PSI:	Avenir Finance Corporate et Avenir Finance
Service financier:	Société Générale
Secteur ICB:	8733- Participation et promotion immobilière
Groupe de Cotation:	E1
Cotation:	Fixing
Libellé:	GROUPIMO
Code ISIN:	FR0010490961
Mnémonique:	ALIMO

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

GROUPIMO

Location	Paris	Date	29/06/2007
Notice	PAR_20070629_8092_ALT	Market	Alternext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris has decided to admit on Alternext :

- 1,000,000 existing shares that comprise the equity of Groupimo;
- a maximum of 276,000 new shares obtained from a capital increase effected as part of the introduction in the stock exchange;
- a maximum of 30,000 new shares obtained from a capital increase reserved for Employees.

Calendar:

Introduction and first quotation : July 13, 2007

Start of shares trading : July 19, 2007

Information to Professional Investors and the Public:

- A prospectus available on the Company's website (www.groupimo.com), on the Autorité des Marchés Financiers' website (www.amf-france.org) and on the Alternext's website (www.alternext.fr).
- A legal notice published in BALO on July 6, 2007.

The prospectus received visa n° 07-227 dated on June 29, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers.

TERMS OF THE OFFER

A number of 300,525 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer, before extension clause, including 240,000 new shares and 60,525 existing shares.

Extension Clause : Depending on the demand, the number of shares could be raised by a number of 30,000 new shares added.

The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce. The number of new shares could be limited to 75% of the initial amount.

- Price range for the offer : **EUR 15,54 - EUR 18,06**

Global Placement procedure

The Global Placement is directed mainly to institutional investores.

Period of the Placement :	From June 29 to July 12, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares :	270,472 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the extension clause)
Underwriter :	Avenir Finance

OPO procedure

The Open-Price Offer is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period of the OPO : From June 29 to July 12, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 30,053 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the extension clause)

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal between 10% and 20% of the Offer, after the exercise of the extension clause.

Orders types and Transmiision orders :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on July 12, 2007.

Purchase orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on July 13, 2007. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on July 13, 2007, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix.

Result of the OPO:

The result of the OPO will be given in a notice published by Euronext Paris on July 13, 2007, with the trading conditions applicable on July 19, 2007.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of July 13, 2007 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Société Générale (code 542) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 18, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (CET) on July 17, 2007. The trading day shown on instructions will be July 13, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of share trading dated July 13, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- individual order givers (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	EURO 1
Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Bearer or registered
Listing sponsor and PSE:	Avenir Finance Corporate and Avenir Finance
Financial service:	Société Générale
ICB sector:	8733 Real Estate Holding & Development
Trading group:	E1
Trading:	Fixing
Product name:	GROUPIMO
ISIN:	FR0010490961
Symbol:	ALIMO

Appendix

**Modèle d'état récapitulatif à utiliser par les membres du Marché /
Model form to be used by intermediaries**

Document à adresser à Euronext Paris SA le 13 juillet 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard /
Fax this Document to Euronext Paris SA by 10:00 am (CET) on July 13, 2007.

Fax number : 01 49 27 16 00

GROUPIMO

Membre dépositaire / *Members accepting orders:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom de la personne responsable / *Contact :*

Numéro de téléphone / *Telephone number:*

Numéro de Fax / *Fax number*

	Nombre d'ordre / <i>Number of orders</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>

Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte /
Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediarie; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
